

## COMMENT VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?



### Au Lycée Agricole Marie Durand (EPLEFPA Nîmes Rodilhan)

Via la plateforme **SOLTéA**, développée par la Caisse des dépôts et consignations, vous pourrez affecter directement le solde de la taxe d'apprentissage au Lycée Agricole Marie Durand.

- 1) Votre solde de taxe d'apprentissage 2024 a été calculé via la DSN. Il correspond à 0,09% de votre masse salariale brute pour l'année 2023 ;
- 2) Le 5 ou le 15 mai, l'URSSAF ou la MSA ont effectué un prélèvement unique de votre solde de taxe d'apprentissage.
- 3) Pour affecter votre solde à notre établissement, connectez-vous sur la plateforme SOLTéA, du **27 mai au 02 août** puis du **12 août au 04 octobre**, et répartissez ce solde de la taxe d'apprentissage en choisissant notre établissement.

Identification de l'établissement :

**Lycée Agricole Marie/Durand /EPLEFPA Nîmes Rodilhan**

**N°SIRET : 19300139300019**

**N°UAI : 03001239N**

## VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



Un levier pour former nos  
professionnels de demain !

AGROCAMPUS NÎMES RODILHAN  
MARIE DURAND

CHEMIN DES CANAUX  
30230 RODILHAN



Pour répondre aux enjeux et défis de demain, pour affronter le changement climatique, les transitions agroécologiques et contribuer à la souveraineté alimentaire :

- Former à une bonne gestion et utilisation de la ressource en eau
- Former à des productions respectueuses de l'environnement pour une alimentation saine
- Favoriser les circuits courts et locaux
- Former à des pratiques innovantes
- Former aux technologies de demain
- Préparer nos apprenants à des parcours de formations supérieures



SI VOUS FLÉCHEZ VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS NOTRE ÉTABLISSEMENT, VOUS PARTICIPEZ :

- A l'achat de matériels pédagogiques modernes et innovants
- A l'achat de matériels sportifs
- Au financement de visites auprès des structures innovantes exemplaires



L'enseignement agricole compte sur vous !